

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE



E.

FEUILLE DE ROUTE

DU FACILITATEUR SMILO

JUIN 2017 / ÉDITION N°1 - FRANÇAIS

FEUILLE DE ROUTE DU FACILITATEUR SMILO

Un facilitateur SMILO peut être désigné pour servir d'interface entre une île et le secrétariat SMILO dans le cadre du processus de labellisation. Il est choisi en fonction de ses compétences, de son expérience et/ou de ses relations privilégiées avec le territoire insulaire dont il est le facilitateur.

Le facilitateur SMILO est à l'interface entre l'île et le secrétariat SMILO, il :

- accompagne l'île dans toutes les étapes de la labellisation, afin de lui en faciliter l'obtention ;
- informe le secrétariat des éventuels évolutions et imprévus dans le cadre du processus et interrogations de l'île.

Le facilitateur devenant partie prenante du programme SMILO s'engage à :

- adhérer à la philosophie du programme (signature de la déclaration des petites îles et principes stratégiques),
- prendre connaissance de l'ensemble des documents méthodologiques du programme,
- favoriser l'échange de savoir-faire et la synergie entre les activités, programmes et initiatives des autres îles partenaires,
- être à l'écoute de l'île,
- être dans le respect du tissu d'acteurs et des structures organisationnelles existantes,
- avoir une approche adaptable aux contextes socio-culturels variés des îles,
- suivre l'île au minimum jusqu'à l'obtention du label.

Il a un rôle fondamental dans toutes les étapes du processus :

1) Création du comité insulaire

Le facilitateur est en charge d'appuyer (si besoin) les acteurs insulaires pour la création du comité insulaire. Il facilite les échanges, peut être amené à animer des rencontres, informe et conseille.

2) Signature de la déclaration des îles et du contrat de coopération

Le facilitateur s'assure de la bonne compréhension des documents et que les engagements pris le soient dans de bonnes conditions.

3) Elaboration du diagnostic et du plan stratégique

Le facilitateur suit à distance l'élaboration du diagnostic et guide la définition du plan stratégique, pour que celui-ci soit réalisé sous la responsabilité du comité insulaire dans les meilleures conditions et les meilleurs délais (6 à 10 mois). Il facilite le dialogue entre acteurs et les interactions mutuelles, encourage des orientations stratégiques qui font écho à des programmes, activités et actions vertueux engagés sur d'autres îles et territoires au sein et au delà du réseau SMILO. Il est possiblement présent lors des réunions de validation de l'état des lieux et de la définition des enjeux et objectifs à atteindre afin de faciliter et garantir que l'ensemble des acteurs formant le comité insulaire trouvent un consensus. Lors des évaluations intermédiaire et finale, le facilitateur sera disponible pour répondre aux questions des évaluateurs.

4) Atteinte des objectifs prioritaires

Le facilitateur se tient informé de la bonne mise en œuvre des opérations, notamment celles financées par SMILO, permettant l'atteinte des objectifs prioritaires. Lors de la demande d'obtention du label, le facilitateur sera disponible pour répondre aux questions des évaluateurs.

5) Obtention du label

Le facilitateur (si disponible) poursuit son rôle de lien avec le secrétariat SMILO pour les opérations annuelles de reporting du comité insulaire suite à l'obtention du label ainsi que pour l'ensemble des étapes réactualisées si l'île souhaite garder le label.